

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-075

Date de la convocation : 05/11/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 16

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Roland CANIVENQ, M. Vincent FLEURY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN.

**OBJET : FONDS COMMUN POUR LA RENOVATION DU PATRIMOINE BATI ANCIEN :
REATTRIBUTION DE SUBVENTION SUITE A ANNULATION POUR TRAVAUX NON CONFORMES**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2022/21 du Conseil Communautaire du 07/04/2022 adoptant la convention avec la Région sur le fonds commun pour la rénovation du patrimoine bâti ancien et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Vu la délibération DB2024/101 du Bureau communautaire du 19/12/2024 annulant l'attribution d'une subvention pour travaux non conformes ;

Considérant que les travaux ont été refaits conformément au règlement du dispositif ;

Considérant l'avis favorable des membres de la commission Rénovation du patrimoine bâti ancien lors de sa séance du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer la subvention telle que présentée ci-dessous :

.../...

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Projet	Cout du projet TTC	Montant éligible	Subvention	Part ComCom	Part région
		Muret	Rénovation d'un muret	7 963.72 €	7 963.72 €	3 981.86 €	1 990.93 €	1 990.93 €

Et CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT